

« Multiplication des métiers du social: quelle évolution des pratiques pour les professionnels HES ».

Tzvetelina Neuburger FTP03

Sandrine Leuenberger FTP03

Evolution de la mission des Educateurs-trices de la Petite Enfance (EPE) :

Nous souhaiterions rencontrer une personne de la direction des crèches ou une responsable de secteur de la ville de Lausanne.

Enjeux :

Au vu de la multiplication des métiers du social et de l'arrivée proche des CFC d'Assistants-tes Socio-Educatifs-tives (ASE), nous souhaiterions explorer l'impact de cette intégration sur les professionnels EPE. De quelle façon l'arrivée dans les équipes des ASE va modifier les répartitions actuelles des tâches, en particulier les missions des EPE.

A l'arrivée des nouveaux professionnels sur le terrain deux alternatives sont possibles. Soit les professionnels garderont le même fonctionnement et se répartissent les tâches existantes selon leurs compétences et la collaboration sera fera dans un rapport de force. Soit les professionnels de la petite enfance (EPE) revisitent leur mission pour l'enrichir voir créer d'autres projets.

Nous cherchons à comprendre les stratégies qui pourront être mises en place en vue de créer une dynamique constructive dans les crèches.

Questions :

1. Au vu de l'arrivée des ASE que deviendra la mission des EPE ?
2. Quelles sont les évolutions possibles pour la mission des EPE ?
3. À supposer que la mission des EPE évolue, comment préparez-vous ce changement ?
 - Avec les professionnels (EPE, responsables secteurs, coordinateurs...)
 - Avec la direction (votre hiérarchie)
 - Quelles sont les étapes de la mise en œuvre d'un nouveau projet.

Entretien avec Mme Thuler du 23 avril 2008:

Intension de notre enquête:

Explorer l'impact de l'intégration des CFC d'ASE sur les professionnels EPE.

Leur arrivée va-t-elle modifier la répartition actuelle des tâches?

Nous posons deux hypothèses:

Les EPE garderont leur fonctionnement et se répartiront les tâches selon leurs compétences, la collaboration se fera sûrement dans un rapport de force.

Les EPE revisitent leur mission pour l'enrichir voir créer d'autres projets.

Présentation de l'interlocutrice:

Mme Thuler est adjointe pédagogique au service de la petite enfance de la ville de Lausanne, elle collabore avec les directions des 9 centres de vie infantine municipaux et avec 29 crèches privées subventionnées par la ville de Lausanne. A ce titre, elle est donc au cœur des questionnements autour de l'arrivée des nouveaux professionnels sur le terrain dont l'arrivée est prévue en 2009.

A Lausanne il y a:

- 9 crèches municipales
- 29 crèches privées subventionnées par la ville et liées par convention au service de la petite enfance
- d'autres crèches privées, totalement indépendantes

Résumé de l'entretien

Dans le Canton de Vaud, la formation d'Assistant-e-s Sociaux Educatif-ve-s (ASE) est duale (apprentissage + école) ou se fait en école.

Au Gymnase (école secondaire pour le Canton de Genève), il y a 3 voies:

1. La Voie Secondaire Bac est la voie pour obtenir la maturité.
2. La Voie Secondaire Options c'est la voie dans laquelle il n'y a pas d'accès à la maturité.

3. La Voie Secondaire Générale elle donne accès à la maturité, mais il faut obtenir un certain nombre de points pour y accéder.

La première année de cette formation est basée sur un tronc commun, puis il y a des options dont celle d'ASE généraliste.

Pour devenir ASE il faut effectuer 4 ans de formation dont 3 ans d'école et 1 an de stage.

Réponses aux questions:

Nous avons dû redéfinir le terme "mission" employé dans notre grille d'entretien : ce sont les structures qui ont une mission qui se décline en descriptifs de poste par catégorie professionnelle.

1. Au vu de l'arrivée des ASE que deviendra le cahier des charges des EPE ?

La mission des crèches a évolué au cours du temps: de mission caritative elle s'est transformée en mission éducative, puis c'est élargie à la problématique sociale et au lien social.

Les ASE représentent peut-être une chance de redéfinir les missions des crèches...

Le chef de service a affirmé sa volonté que les ASE aient des descriptifs de poste similaires aux éducatrices pour toutes les tâches du quotidien à l'intention de l'enfant et de sa famille et élever ceux des éducatrices en ce qui concerne les tâches périphériques (travail en réseau, collaborations avec les partenaires, et...), les pilotages des projets pédagogiques et la transmission des savoirs.

2. Quelles sont les évolutions possibles pour la mission des EPE ?

L'une des évolutions possible est que les EPE vont "monitorer", ce qu'elles font peu aujourd'hui.

Elles vont pouvoir approfondir le travail sur l'autonomie et celui de la prévention, par exemple.

Elles pourraient devenir des éducatrices de l'enfance et non plus essentiellement centrées sur l'enfant et ses parents

Les éducatrices pourront se positionner différemment, réfléchir à comment elles voient la réalité de leur travail = nouvelle réflexion.

Piloter et organiser des projets, coordonner les équipes.

3. À supposer que la mission des EPE évolue, comment préparez-vous ce changement ?

C'est l'occasion de redéfinir la mission des crèches et les descriptifs de poste pour chaque catégorie professionnelle. La composition des équipes est imposée par la nouvelle Loi sur l'Accueil de Jour (LAJE): il y aura 20% d'auxiliaires (personnel non qualifié spécifiquement enfance), 30% d'EDE et 30% d'ASE.

a. Préparation du changement avec les professionnels (EDE, responsables secteurs, coordinateurs...)

(A Lausanne, il n'y a pas de responsables de secteur ou de coordinateurs... Il y a la direction de l'insitution, l'assistante de directions)

La direction essaie d'engager les EDE à prendre une part active dans l'évolution et la construction de leur nouveau cahier des charges et dans la définition de ceux des ASE.

Ceci se fait par le biais de colloques.

Il faut définir les singularités et les spécificités des différentes professionnalités. La tâche "enfant et famille" ne peut être morcelée, ce sera donc une tâche commune. Cependant, il y aura aussi des tâches spécifiques aux éducateur-trice-s et d'autres spécifiques aux ASE. Il y aura donc une séparation et une mise en commun des différentes tâches.

b. Préparation du changement avec la direction (votre hiérarchie)

Pour l'instant, la direction laisse aux directions et aux EPE un espace de réflexion pour définir leurs nouvelles attributions. Si les EPE ne saisissent pas cette occasion, bien qu'elle leur demande un certain engagement, la direction devra jouer son rôle et leur imposer un cahier des charges.

Mme Thuler à l'impression que les directions encouragent les éducateur-trice-s à évoluer dans leur pratique, y compris en faisant des formations si cela est nécessaire.

c. Quelles sont les étapes de la mise en œuvre d'un nouveau projet.

- Établir des descriptifs de postes
- L'application sur le terrain des descriptifs
- Probablement que d'autres phases d'évaluation et d'ajustement vont suivre

Analyse en lien avec le questionnaire

La stratégie principale selon Mme Thuler est de se positionner dans une vision optimiste qui consiste à considérer l'arrivée des ASE comme une chance et non comme une concurrence. Une chance, pour les EDE d'évoluer dans leur pratique en cédant une part de leurs tâches aux ASE pour pouvoir investir de nouveaux domaines plus en lien avec la problématique de l'enfance et du lien social.

Une chance également, car on leur offre la possibilité de prendre une large part dans la création de leur descriptif de poste.

Perspectives avec les enjeux de l'atelier:

Premièrement, certaines évolutions sont inéluctables, car elles sont imposées par les nouvelles lois et les directions, résister ou se positionner en tant que victime n'apporte pas de solution satisfaisante.

Donc la perspective de considérer la venue des ASE comme une chance, permet de prendre une part active dans cette évolution, de les connaître et d'anticiper leur arrivée,

afin d'éviter un conflit de compétences sur le terrain. Car "la reconnaissance formelle des différences de qualification permet de se reconnaître mutuellement dans la pratique, de valoriser et de développer les compétences de chacun, de renforcer la collaboration plutôt que les peurs, la concurrence et les rétentions"¹.

Deuxièmement, l'émergence de cette nouvelle pratique professionnelle va permettre aux plus anciennes une nouvelle réflexion sur le sens et les finalités de leur travail et ainsi leur donner la possibilité d'être créatives en évoluant dans leur profession. Elles vont pouvoir se redéfinir dans leur identité et ainsi se re-connaître. "La rencontre des différences est possible par l'ancrage de chacun dans son identité spécifique. Avec l'émergence des nouveaux métiers, les professionnels doivent apprendre à se reconnaître"²

¹ Extrait tiré du texte reçu en cours: "Quelle reconfiguration et évolution des champs de pratiques?". C-L Mégard, L.Seferdjeli et D. Warynski.

² Idem